

d'outre-mer. De fait, il soulève beaucoup d'opposition. Voici un passage de cette brochure :

En cherchant une solution aux nombreux problèmes que pose l'établissement de priorités, le comité en est venu à étudier un système de points qu'il n'hésite pas à recommander à votre bienveillante attention.

Le projet attache une importance déterminée à la présence ou à l'absence de certains facteurs influant sur chaque cas de démobilisation. Supposons, à titre d'exemple de l'application de ce plan, qu'il soit possible de démobiliser 15 p. 100 du personnel de telle unité. Le bureau des dossiers, qui fournirait des détails qu'il ne possède pas normalement, communiquerait les noms de ceux qui ont obtenu la meilleure marque établie ainsi qu'il suit :

Ici sont énumérés les points :

...tant de points pour service à telles dates ou antérieurement à telles dates, service outre-mer, stages de promotion, groupe d'âges, état civil, nombre d'enfants, emploi immédiatement disponible, entreprise dirigée par un homme seul, demande d'hommes de métier ou de profession, interruption dans les cours, avec soustraction des points représentant la nécessité de garder l'intéressé dans les services.

Un plan comme celui-là, pour fonctionner, comporterait une liaison étroite...

Les observations qui suivent portent sur la coopération. Nous avons examiné le plan en fonction des conditions au pays. Des officiers ont imaginé un système de points pour le C.A.R.C., en tenant compte non pas de tous ceux que l'on mentionne ici, mais de la durée de service, de la nature du service, et du nombre d'enfants à la charge. J'ennuie peut-être le Comité avec tous ces détails mais, quelqu'un doit les consigner au harsard, je préfère le faire moi-même. Qu'on sache que je n'ai pas l'intention de laisser entendre que tout serait réglé comme du papier à musique, car d'autres pays ont soumis des plans, qu'examinent les différents ministères.

M. GRAYDON : Le comité accordera une vive attention aux déclarations du ministre.

L'hon. M. POWER : Je compte sur toute la lumière des honorables députés. La recommandation demande d'accorder la valeur suivante aux différents facteurs. Nous n'en prenons que quatre : a) la durée du service, à raison d'un point par mois de service; b) l'âge à raison d'un point pour chaque année d'âge; c) la nature du service (service de combat), 25 points; d) nombre d'enfants à la charge, 5 points pour le premier enfant et 10 points lorsqu'il y a plus d'un enfant. Un tableau est en annexe. Je désirerais en faire le dépôt sur le bureau de la Chambre.

Les honorables députés s'intéresseront peut-être aux détails d'un cas particulier, mettons celui d'un homme marié, âgé de trente-cinq ans, ayant deux enfants à sa charge et comptant deux ans de service. On lui alloue

trente-cinq points pour son âge; 24 pour ses deux ans de service, à raison d'une unité par mois; et comme il a deux enfants, dix unités dès qu'il y a plus d'un enfant, donc un total de 69. Voilà ce qui constitue la priorité. Prenons maintenant le cas d'un homme de trente-cinq ans, avec deux enfants à sa charge, deux ans de séjour outre-mer et du service sur le champ de bataille. Le service sur le champ de bataille lui donne 25 points et la marque devient 94. Prenons un autre exemple, celui d'un homme marié de quarante ans, sans enfant à sa charge, et qui a trois ans de service. Il aurait quarante points pour son âge, et trente-six pour ses trois ans de service, soit un total de soixante-seize. Si le même homme avait du service sur le champ de bataille, ou 25 unités de plus, il aurait un total de cent un. Avec l'assentiment du comité je déposerais le tableau d'un grand nombre de cas où le calcul a été effectué.

M. COLDWELL : Je croyais que le ministre accordait des points à celui qui administre lui-même son entreprise.

L'hon. M. POWER : Ce n'est pas le plan conservateur.

M. COLDWELL : Il n'en est pas tenu compte?

L'hon. M. POWER : Mes fonctionnaires n'ont fondé leur calcul que sur quatre éléments différents. Il pourrait y en avoir plus. J'ai simplement voulu montrer comment le projet fonctionnerait. Avec la permission du comité, je lui exposerai les idées des adversaires du plan.

M. JACKMAN : Quelle est la durée du terme d'enrôlement dans l'aviation?

L'hon. M. POWER : Il n'y a pas de terme.

M. JACKMAN : Ils en font partie tant qu'ils ne sont pas libérés?

L'hon. M. POWER : Oui.

M. JACKMAN : Ce n'est pas comme lors de la dernière guerre?

L'hon. M. POWER : Non.

Avant d'adopter ce plan, il y a lieu d'étudier attentivement certains arguments invoqués contre son adoption. Le système des points est considéré peu satisfaisant parce que, premièrement, il est compliqué. Il y a lieu de définir les facteurs en cause. Si nous faisons mention des éléments qui entrent en jeu dans le système unioniste, les complications ne cesseront de surgir. Il faudra retenir les services d'une foule de comptables autorisés pour faire le total des points.

M. GRAYDON : Nous en manquons déjà.